

Trucs & Astuces

Indices de révision : comment gérer le changement de base

Un changement important a été annoncé mi-décembre au sujet des indices de révision de prix dans le domaine de la construction, en particulier pour les séries ING, TP et BT. En effet, à compter des indices du mois d'octobre 2014, l'INSEE publiera pour ces séries de nouveaux indices en base 100 en 2010 (ce qui signifie que la moyenne sur l'année 2010 des indices de la nouvelle série est de 100). La série actuelle de l'indice ING avait jusqu'ici pour référence une base 100 en janvier 1973.

Quel est l'impact dans les calculs de révision de prix ?

En pratique, **jusqu'en septembre 2014, les valeurs des anciennes séries font foi** et doivent être utilisées dans les calculs. Pour les nouveaux contrats conclus à partir d'octobre 2014, la nouvelle série doit être utilisée.

Pour ce qui est des anciens contrats se poursuivant au-delà de septembre 2014, deux méthodes de calcul sont possibles, conduisant in fine au même résultat :

1 - Méthode du coefficient de raccordement : utilisation de la même formule en recalculant la valeur de l'indice à partir de la valeur de la nouvelle série et d'un coefficient de raccordement (publié lui-même par l'INSEE). Ainsi, au lieu d'utiliser en décembre la nouvelle valeur de l'indice ING (base 100 en 2010), il faudra appliquer à cette valeur le coefficient de raccordement de l'indice ING (soit 7,9241) pour pouvoir l'utiliser dans la formule d'origine de vos contrats :

$$\text{ING dec 2014 (ancienne série)} = \text{ING dec 2014 (nouvelle série)} \times \text{Coefficient raccordement ING}$$

2 - Méthode de la double fraction : il s'agit dans ce cas d'appliquer deux évolutions d'indice, dans un premier temps l'évolution de l'ancien indice jusqu'à septembre 2014 (ancienne série) puis l'évolution du nouvel indice (nouvelle série base 100 en 2010) de septembre 2014 jusqu'au mois de valeur de la facturation. Par exemple, toujours pour une révision à calculer en décembre 2014, pour un contrat avec mois d'établissement des prix en août 2013, le calcul du coefficient est le suivant (hors modulation par les coefficients définis dans le contrat) :

$$\begin{aligned} & [\text{ING sept. 2014 (ancienne série)} / \text{ING août 2013 (ancienne série)}] \\ & \times [\text{ING dec. 2014 (nouvelle série)} / \text{ING sept. 2014 (nouvelle série)}] \end{aligned}$$

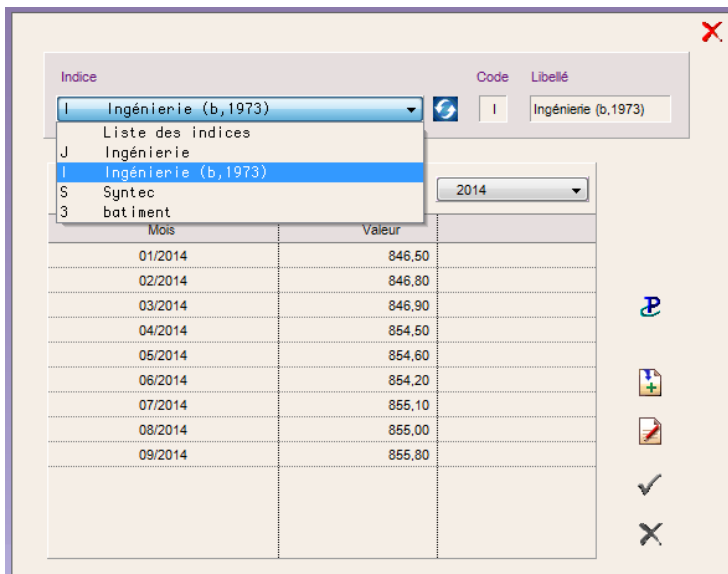
En pratique, dans Pythagore...

Les deux méthodes aboutissant au même résultat, nous appliquerons la première méthode.

Marche à suivre

1 - Création d'une nouvelle liste d'indices intitulée "J". Elle recevra les nouvelles valeurs de [l'indice ING base 100 en 2010](#). **C'est cet indice qui sera utilisé pour tous les nouveaux contrats à dater d'octobre 2014**. Pour mémoire, la création d'une nouvelle série se fait dans la fenêtre de gestion des indices, module Supervision, en utilisant l'icône d'insertion située en bas à droite de la fenêtre. L'incrémentement des valeurs de la série se fait grâce à l'icône d'insertion située en haut de la fenêtre, une fois l'année sélectionnée. La valeur d'octobre 2014 a été publiée l'INSEE dans le courant du mois de janvier 2015 et est fixée à 108,0.

2 - **Pour les anciens contrats**, la série "I" continuera à être utilisée, en saisissant la valeur de l'indice "corrigée" par le coefficient de raccordement (d'une valeur fixée par l'INSEE à 7,9241).



Mois	Valeur
01/2014	846,50
02/2014	846,80
03/2014	846,90
04/2014	854,50
05/2014	854,60
06/2014	854,20
07/2014	855,10
08/2014	855,00
09/2014	855,80

Cas pratique

La valeur de l'indice Ingénierie base 100 en 2010 pour le mois d'octobre 2014 est de 108.

- Dans la série J, vous devez donc saisir pour Octobre 2014 la valeur de 108.
- Dans la série I, vous devez saisir pour Octobre 2014 la valeur de 855,80 (correspondant à $108 \times 7,9241$ arrondi à 2 décimales).

Nous étudions actuellement une solution pour faciliter à l'avenir la saisie et limiter les risques d'erreur de calcul (et éviter une double saisie systématique), mais dans l'immédiat, cette procédure est applicable sans nécessiter de mise à jour de Pythagore.

Note importante

Nous recommandons, pour les anciens contrats déjà rentrés dans Pythagore, d'utiliser cette méthode, et donc de ne pas changer l'indice dans la formule de révision (continuer à utiliser la série I en corrigeant la valeur publiée par l'INSEE comme indiqué ci-dessus).

Pour les contrats ayant débuté entre janvier 2010 et octobre 2014 (avec mois d'établissement des prix ultérieur à janvier 2010), l'INSEE ayant publié la liste des indices de la nouvelle série (soit la série J, dans la solution que nous préconisons), il est possible de baser les calculs directement sur cette nouvelle série J. Pour éviter tout risque lié aux révisions provisoires ainsi que la nécessité d'avenant au contrat, nous conseillons toutefois de conserver l'ancienne série pour les contrats déjà existants dans votre base Pythagore, d'autant que l'INSEE précise que ce sont les anciennes valeurs qui font foi jusqu'en septembre 2014.

En revanche, si vous devez saisir aujourd'hui l'historique d'un tel contrat (et qu'aucune facture n'est donc pré-existante dans Pythagore), vous pouvez dans ce cas référencer votre contrat directement avec la nouvelle série d'indices si vous le souhaitez, sur le strict plan des calculs de révision. En ce qui concerne la conformité au contrat, il est probablement nécessaire d'étudier cette solution au cas par cas (voir ci-après).

Faut-il faire un avenant aux anciens contrats ?

La Direction des Affaires Juridiques de Bercy a publié sur ce point une note précisant les différents cas de figure. Pour le cas qui concerne la majorité des utilisateurs de Pythagore, avec la série ING, il ne sera pas nécessaire de faire un avenant, car il s'agit seulement de prolonger l'ancienne série par une série correspondante unique (nouvelle) avec application du coefficient de raccordement publié par l'Insee. Une information du comptable sera néanmoins nécessaire. Pour plus d'informations, consulter la [note de la DAJ](#).

Pour en savoir plus...

L'INSEE a publié une [actualité](#) sur son site afin de [préciser les différents changements](#) et leur impact sur toutes les séries concernées, ainsi que les valeurs des coefficients et indices